

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
Présents : 14
En exercice : 17
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT FEVRIER**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 février 2025**.

Présents

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, LOUIS Gilles

Absents ayant donné pouvoir : AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 014-2025/02-007 CHEMIN DE SABLE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier par délibération du 05 décembre 2024 N°DE084-2024/12-005 REFECTION DE VOIRIE CHEMIN DE SABLE avait acté le fait de faire procéder aux travaux de **requalification du chemin de sable et aménagement d'une voie verte cyclable et piétonne** et de solliciter pour ce faire une subvention auprès de l'agence de l'eau.

Les études étant maintenant avancées,

considérant qu'actuellement la surface perméable est de 3000m² sur 4880 m² de surface concernée par les travaux,

considérant que les travaux permettront de désimperméabiliser 2330 m² supplémentaires, ramenant la surface imperméable à 670m² pour 4200m² de surface perméable,

il indique que ces travaux entrent dans le champ des possibilités de financement par l'Agence de l'Eau au titre du 12^{ème} plan de la GIEP et par la CARA en part complémentaire GEPU/GIEP.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Coût des travaux hors maîtrise d'œuvre : 329.256,15 € HT

Coût maîtrise d'œuvre : 18.780 € HT

Aide Agence de l'eau au titre du 12^{ème} plan : 77.561,75 € (50% de la part travaux liés à la GIEP)

Aide CARA au titre de la GEPU/GIEP : 27.479,35 €

Solde à charge de la commune : 242.995,05 € HT

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2025.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 3 mars 2025
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

~~Aussi il propose aux élus de solliciter une~~ subvention sur cette base auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et auprès de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE le plan de financement tel que proposé ci-dessus**
- **SOLLICITE l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du 12ème plan à hauteur de 77.561,75 €**
- **SOLLICITE la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au titre de la GEPU (11.967€) /GIEP (15.512,35€) à hauteur 27.479,35 €**
- **DIT qu'un « porté à connaissance » des travaux sera transmis aux services de l'Etat**
- **CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tous documents nécessaires à intervenir**

Pour extrait conforme,



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2025.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 3 mars 2025
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

2/2